Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20210118-Delib20215-DE
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021

FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

Rhône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15

Convocation du 12 janvier 2021.
L'an deux mil vingt et un, le 18 janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT.
Messieurs Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS, Karine BOUCHET (Pouvoir donné à Elvine LEON), Evelyne GIRRARDON, (Pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU)
Absent : Sylvie DESBOURDELLES, Florence RIUS.

Monsieur Thomas ALESSI est arrivé au moment des informations du maire, il n'a pas pris part aux délibérations.

2021-5/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, VENTILATION, ET CLIMATISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AVEC LA COMMUNE DE L'ARBRESLE

Rapporteur : M.GIRARDON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
Considérant qu'un groupement de commande avait déjà été constitué il y a 4 ans et avait permis de faire des économies d'échelle et de retenir une entreprise compétente répondant bien aux besoins des deux communes,

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, les communes de L'Arbresle et de Fleurieux sur L'Arbresle proposent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'une consultation pour la fourniture d'une prestation de maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation de leurs bâtiments et équipements communaux respectifs.

Dans le respect du code de la commande publique du 1er avril 2019, les deux communes membres s'entendent pour constituer un groupement de commandes pour cette consultation.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par la convention jointe à la présente délibération.

Ainsi, la commune de L'Arbresle représentée par son Maire, est désignée coordonnateur du groupement et sera chargée de mettre au point le dossier de consultation et d'organiser la procédure de passation.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de L'Arbresle et celle de Fleurieux sur l'Arbresle en vue de la passation d'une consultation pour la fourniture d'une prestation de maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation de leurs bâtiments et équipements communaux respectifs.
- d'approuver la convention constitutive du groupement correspondante telle que jointe à la présente délibération,
- d"autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA